

N°1

Commune nouvelle
Octobre 2016



ZapInfos

La publication semestrielle de la commune nouvelle
de Lavans-Lès-Saint-Claude

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Durant cet été 2016, nous avons été sensibles aux compliments de beaucoup d'entre vous pour la qualité du fleurissement, compliments ternis début août par la dégradation de quelques jardinières par une minorité d'individus désœuvrés et écervelés, pour qui l'action de dégrader semble être la seule satisfaction.

Nous essaierons, dans la limite de nos moyens d'étendre ce concept de fleurissement visant à accentuer la singularité de « balcon » qu'offre Lavans sur le grand paysage des chaînes du Jura. Le fleurissement de Ponthoux, malgré un budget plus important cette année, ne semble pas avoir été une réussite. Nous serons vigilants sur sa qualité pour 2017.

L'été a vu la réalisation de la toute première tranche des travaux de la rue du Caton consistant en l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques aériennes (entraînant la disparition des poteaux en béton) et la mise en place de nouveaux luminaires plus économiques au design de qualité déjà mis en place sur une grande partie de la commune. La réfection totale générée par le recalibrage des trottoirs et de la voie de circulation est programmée pour 2017.

Cette fin d'été verra la réparation - non superflue - du pourtour et du parvis de l'église, et la réfection globale de la rue du Chêne entre la route départementale 470 et le calvaire rue

de la Fontanette : réseaux eau potable, eaux pluviales, et eaux usées, éclairage public avec remplacement des anciennes lanternes par des luminaires LED.

A Ponthoux, la dalle de l'espace public proche de la mairie sera remplacée. Nous sommes bien conscients des désagréments subis par les riverains, en sachant qu'ils seront bien vite oubliés dans un cadre rénové de qualité.

Enfin, début octobre, commencent également les travaux de construction de deux locaux commerciaux contigus à la pharmacie, sur le site commercial de B11 :

- L'une des boutiques accueillera la boulangerie-pâtisserie tant attendue, dont l'ouverture est programmée pour le printemps 2017,

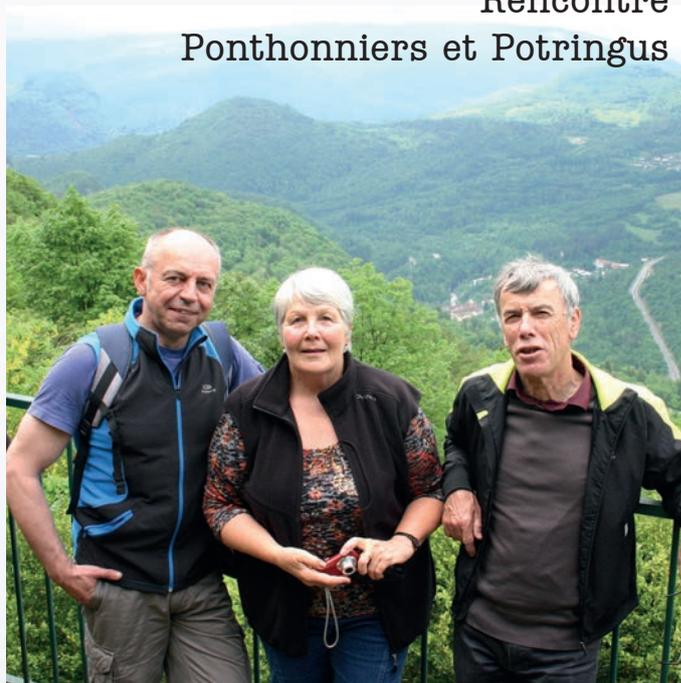
- L'affectation de la seconde reste à définir, puisqu'en l'état actuel de nos informations, aucun commerçant ne serait identifié contrairement aux rumeurs diverses et variées circulant à ce sujet. Les personnes intéressées par la création d'une activité peuvent d'ailleurs prendre contact avec le secrétariat général qui les mettra en relation avec le propriétaire.

Un dernier trimestre propice à l'amélioration de la qualité de vie du plus grand nombre, précurseur d'événements favorables bien engagés pour 2017 !

Philippe PASSOT
Maire

Focus

Rencontre Ponthonniers et Potringus



Maires : Ph. PASSOT (Lavans) - N. PEDROLETTI (Ponthoux) - Y. POETE (Avignon)

Chaque année nous nous retrouvons au Belvédère de Ponthoux, le premier dimanche de juin, pour sceller notre amitié avec nos voisins d'Avignon-lès-St Claude. Cette année la rencontre a été bien arrosée... par la pluie !

Cette journée permet de faire une jolie balade jusqu'au belvédère de Ponthoux par le chemin de la Bataille. Depuis ce belvédère, nous avons une très belle vue sur tout le « Plateau du Lizon ».

Le repas s'est terminé à la mairie d'Avignon, mais cela n'a pas gâché la chaleureuse ambiance. Bonne humeur et convivialité ont régné tout au long de la journée.

Lavanciens, joignez-vous à nous, plus nombreux, pour la prochaine rencontre en 2017.

A l'année prochaine !

Nicole PEDROLETTI



Inscription sur les listes électorales
avant le 31 décembre 2016
pour voter à compter du **1^{er} mars 2017**.

Marche à suivre :

Se présenter en Mairie muni de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile sur la commune de moins de trois mois à vos nom et prénom.

*Ou : adresser à la Mairie, la copie de ces pièces accompagnées de l'imprimé de demande d'inscription sur la liste électorale «Cerfa 12669*01» dûment complété (téléchargeable sur le site « service-public.fr »).*

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec le Secrétariat de mairie.

LIZON : coupure de courant

Dans la nuit du 02 au 03 juillet 2016, le quartier du Lizon a été privé d'électricité. Cet incident s'est déjà produit à de nombreuses reprises dans le passé et la commune a multiplié les démarches afin de faire cesser ces coupures.

La société ENEDIS s'est engagée à remplacer le matériel défectueux situé dans un poste principal à Porte-Sachet. La commune a aussi obtenu qu'un contrôle par hélicoptère soit programmé l'année prochaine afin d'anticiper les pannes éventuelles qui pourraient être engendrées par un défaut d'élagage des arbres situés à proximité des lignes électriques.

Incivilités : plan d'actions



Suite aux problèmes d'incivilités récurrents sur la commune, le capitaine RENARD et le major RAILLARD de la brigade de Gendarmerie de Saint Claude sont venus expliquer aux conseillers municipaux les interventions et actions de la Gendarmerie sur le territoire.

Quarante et un militaires, basés sur Saint-Claude, Moirans-en-Montagne et Septmoncel, interviennent sur un territoire de 600 km², représentant 45 communes. Lamoura/Lajoux, Saint-Laurent-en-Grandvaux/Morez, le pont de la Pyle/Lavancia et les Bouchoux forment le périmètre de leurs actions. Des zones prioritaires ont été définies : Saint-Claude/Moirans-en-Montagne et Saint-Lupicin/Lavans-lès-Saint-Claude, et depuis 2015 un peloton de surveillance effectue des passages réguliers sur ces différentes communes. Cette unité est chargée du renseignement et de la surveillance.

Des échanges d'informations entre la Gendarmerie et la Mairie sont réguliers. Il ressort des statistiques que les infractions sur la commune ne sont pas en hausse, même si le ressenti peut-être différent. L'extinction de l'éclairage public n'a pas fait augmenter la délinquance, bien au contraire. En fonction du degré de gravité des infractions constatées, Travaux d'Intérêts Généraux (T.I.G.), rappel à l'ordre avec convocation des parents pour les sensibiliser sur l'éducation des enfants, rappel à la loi ou amendes, sont les différents palliatifs aux problèmes rencontrés quotidiennement.

Certains secteurs de la commune sont régulièrement vandalisés, la mise en place de vidéo protection serait-elle une aide précieuse pour lutter contre ces phénomènes ? Sur le terrain, le Club de Prévention et la Gendarmerie ont peu d'échanges, du fait de leurs différents axes de travail : système éducatif pour les uns et répression pour les autres. Une brigade motorisée assure le suivi de la sécurité routière qui représente 5 à 10% de leurs actions. Vitesse, permis de conduire, assurance, ceinture, dépistage d'alcool et stupéfiant sont le quotidien de leurs interventions, sans oublier le contrôle des voitures lors d'alerte enlèvement, vol ou autres. Les véhicules abandonnés et les carcasses de voitures brûlées sont courants sur le secteur du Plateau du Lizon. L'absence de fourrière sur le secteur ne permet pas une évacuation rapide des épaves. De la prévention de mise en garde est faite envers les personnes du Club du 3^{ème} âge, qui sont les cibles régulières de certaines personnes sans scrupule.

Fermeture temporaire de la Mairie annexe de Ponthoux

En raison du départ de Madame GOURDE, secrétaire de mairie de la commune de Ponthoux ayant intégré la commune nouvelle de Lavans-lès-Saint-Claude en 2016, la mairie annexe de Ponthoux sera temporairement fermée à partir de la fin octobre.

La commune souhaitant maintenir ce service au public, un agent sera recruté au cours de l'année 2017. Durant cette période transitoire, les personnes étant dans l'incapacité de se rendre à la mairie centrale pourront prendre rendez-vous au 03.84.42.11.99 afin que l'agent d'accueil se déplace à la mairie annexe de Ponthoux.

Pour rappel :

La mairie centrale est ouverte du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.



Stationnement gênant

La commune nouvelle possède de nombreux chemins ruraux qui font partie du domaine privé ou du domaine public de la commune ainsi que des sentiers de promenade et de randonnée balisés au PDIPR.

En vue d'assurer la protection des espaces naturels, il convient de rappeler que les propriétaires de véhicules ou d'engins ne doivent, en aucun cas, stationner ou abandonner du matériel sur ces chemins, sous peine de sanction.

Les promeneurs doivent pouvoir accéder et se déplacer facilement afin de découvrir la beauté de la nature.



Horaires déchèteries

Déchèterie de Saint-Claude

17 rue Frères Lumière

Tél. 03 84 45 34 47

Du lundi au samedi
8h15-12h45 / 13h15-17h00

Déchèterie de Saint-Lupicin

rue curé Marquis

Tél. 03 84 42 28 50

Lundi : 13h15-17h00
Mardi à jeudi : 08h15-12h15
Vendredi et samedi : 13h15-17h00

Déchèterie de Moirans-en-Montagne

Lieu-dit Grange au Guy

Tél. 03 84 42 63 32

Lundi : 08h15-12h15
Mardi à jeudi : 13h15-17h00
Vendredi et samedi : 08h15-12h15





La fauche tardive : un enjeu environnemental

En 2016, la commune s'est engagée dans une démarche environnementale en faveur de la protection de la biodiversité en réalisant une fauche tardive de ses espaces verts.

Le fauchage soulève le problème de la destruction d'une partie des écosystèmes. Les espaces verts et les bords de routes constituent des prairies naturelles où de nombreux animaux trouvent refuge. La coupe des fleurs prive aussi les insectes butineurs de nectar et la pollinisation peut s'en trouver compromise.

Pour ces raisons, la commune a décidé de favoriser un fauchage raisonné. Les coupes sont plus tardives, vers la fin août/début septembre, afin que les animaux accomplissent leur cycle biologique et que la pollinisation se fasse dans de bonnes conditions.

L'opération sera reconduite en 2017, avec une démarche « zéro pesticide ».



Taille des haies, élagage des arbres Rue, trottoir et circulation

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

(Source : droit-finances.net)

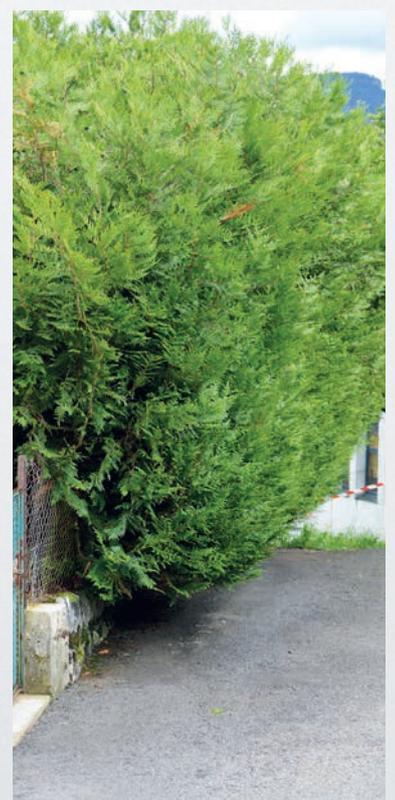
Sachez que par défaut, l'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres,
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

CONFORME



NON CONFORME



Entretien de l'assainissement non collectif

Rappel :

- Nettoyage du préfiltre à pouzzolane ou autre régulièrement tous les ans au maximum (passer au jet d'eau).
- Vidange environ tous les 4 ans.
- Laisser les regards accessibles.
- La surface du traitement (filtre ou tranchées) doit rester libre et aérée.
- Vérifier les écoulements tous les ans au maximum.

Utilisation de produits :

- Préférez la lessive liquide.
- Ne pas utiliser de produits corrosifs (par exemple la soude caustique).
- L'eau de javel est à utiliser occasionnellement.

Pensez aux produits naturels :

- Vinaigre blanc : détartre, nettoie carrelages et vitres.
- Bicarbonate de soude : décape les fours, remplace les crèmes à récurer.
- Savon noir : nettoie les carrelages non vitrifiés, une fois dilué à l'eau il débarrasse les plantes d'intérieur de pucerons et araignées rouges.
- Jus de citron : nettoie et détartre les robinets, rafraîchit le rotin une fois dilué dans l'eau : deux cuillères à soupe dans un litre d'eau.



Bruits de voisinage

Un arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage est en vigueur sur la commune.

Pour rappel :

Du lundi au samedi (8h/12h – 13h30/20h)

Dimanche et jours fériés (10h/12h).

Plus de détail sur le site communal :

www.lavans-les-saint-claude.fr



Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?



Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou faire un compost individuel. (Source : service-public.fr).



La commune a décidé d'augmenter les subventions allouées à l'«**Opération façades**» afin d'encourager la rénovation des façades. Sept maisons ont bénéficié de cette aide communale en 2016, donnant un nouveau charme à la commune. L'opération sera reconduite en 2017. Vous pouvez vous rendre en mairie pour connaître les conditions d'exigibilité et le montant de l'aide.

Feu de la St Jean

Le Comité des Fêtes de Ponthoux a organisé cette année encore le «*Feu de la St Jean*». Lavanciens et Ponthonniers se sont retrouvés, après le repas côtelettes, main dans la main, formant une belle farandole autour du feu de joie. Moment symbolique d'union.

Nicole PEDROLETTI

AMI Bourgs-centres : la Région soutient la commune dans son développement



En 2015, la Région Franche-Comté avait lancé un Appel Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'attention des villes et bourgs-centres afin de soutenir ces communes dans une réflexion globale de revitalisation de leur territoire. Un an plus tard, la Commission permanente du Conseil régional a retenu la candidature de la commune qui pourra ainsi bénéficier de subventions régionales pour la réalisation de projets structurants pour le territoire.

Cette sélection est le résultat d'un travail de plusieurs mois. La commune de LAVANS, forte de son dynamisme et de son urbanisme ambitieux, avait répondu à l'appel à projet au mois de juin de l'année dernière. L'avenir du territoire devant s'écrire avec ses habitants, les élus avaient souhaité réaliser un diagnostic en marchant pour définir les axes prioritaires qui pourraient être financés, en partie, par les fonds régionaux. Ce diagnostic s'est inscrit dans une démarche participative, réunissant divers acteurs du territoire (membres d'associations, commerçants, directeurs des OPH, représentants du Parc Naturel Régional du Haut-Jura...) pour échanger sur les différentes contraintes et opportunités que peut connaître la commune. A partir de ce constat, les élus ont engagé une démarche prospective de LAVANS pour favoriser un futur développement harmonieux de la commune et une meilleure qualité de vie pour ses habitants.

La deuxième étape de l'AMI Bourgs-centres portera sur la sélection d'un bureau d'étude qui sera chargé d'accompagner les élus dans l'identification de projets qui pourraient dynamiser le territoire. Ce travail sera mené en collaboration avec la commune de Saint-Lupicin pour penser ensemble l'avenir des deux bourgs-centres et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura qui soutient la commune depuis le début de l'appel à projet.



2016, une année exceptionnelle !

Exceptionnelle pour la diversité des animations et également pour la quantité malgré une météo très défavorable.

Le programme était très chargé avec en février une soirée Karaoke, en mai le traditionnel vide grenier (sous la pluie...), puis en juin démarre un véritable marathon entre écrans géants, fête de la musique, fête patronale et son jungle trail. En juillet c'est au tour de la soirée du 13 avec repas et bal mais sans feu d'artifice car les conditions de stockage et les normes de sécurité qui nous ont été imposées ne pouvaient être mises en place d'une part et au final nous n'aurions pas pu installer et tirer les feux car la météo fut exécrable. Pour finir en septembre avec le marché bio et artisanal.

C'est un grand merci que le président d'Anim'Lavans et toute son équipe adressent aux nombreux bénévoles qui sont venus les rejoindre pour assurer la réussite de la fête de notre commune. Ce fut certes un moment éprouvant... Mais quel super spectacle !

Pour remercier toutes ces personnes qui ont apporté leur soutien et uni leurs efforts aux nôtres, (buvette, débroussail-

lage, installation...etc.) l'équipe d'Anim'Lavans les invite à un apéritif qui aura lieu le **Vendredi 28 Octobre à 19H00** à la salle des fêtes.

Anim'Lavans remercie également les nombreux sponsors qui ont apporté une aide ô combien précieuse et qui ont permis de mener à terme l'organisation et son financement. Nous comptons également sur leur présence le vendredi 28 octobre.

2017 se profile déjà, les grandes lignes restent : vide grenier, fête patronale, 13 juillet et marché bio et artisanal. Les dates restent à confirmer, nous travaillons sur la programmation et sur d'éventuelles nouveautés...

Bien amicalement et encore merci à tous pour votre soutien à ANIM'LAVANS.

Alain Jeannier

<https://sites.google.com/site/animlavans>

Suivez-nous aussi sur





Sécurité routière : le danger accélère

Sécurisation de la Route de Pratz et du quartier du Planet

*Au mois de juin 2016, la commune de Lavans-lès-Saint-Claude a adressé un courrier au Président du Conseil départemental du Jura pour alerter de la dangerosité de la circulation routière sur deux secteurs de la commune :
la Route de Pratz, vers le Foyer Jurassien,
et la Route de Champandré.*

Le département s'est engagé à établir un diagnostic de sécurité sur ces deux tronçons et à mettre en œuvre, avec la participation de la commune, des mesures adaptées aux enjeux.

Chantier éducatif du 13 au 17 juin 2016.

Après avoir réalisé en 2015 la réfection d'une pièce au premier étage de la salle des fêtes, cinq jeunes âgés de 17 à 22 ans ont réalisé des travaux de débroussaillage pour la commune et participé à la conception et à la réfection d'un obstacle de la course du "Jungle Trail".

Les deux éducateurs du club, Marie-Pierre Boileau et Benoit Noël étaient accompagnés d'un élu de la commission jeune (Antoine PULICE), pour encadrer ce groupe et veiller à la bonne coordination du chantier.

La réception officielle des travaux s'est déroulée vendredi 17 juin avec les représentants des trois communes adhérentes au club. (Lavans-lès-Saint-Claude, Saint-Lupicin et Saint-Claude).

Le Club de prévention

Depuis 2009, les communes de Saint-Claude, Saint-Lupicin et Lavans-lès-Saint-Claude participent à la mise en place d'un club de prévention chargé de prévenir la marginalisation des jeunes et faciliter leur insertion. Pour assurer ces missions, deux nouveaux éducateurs spécialisés ont été recrutés en octobre 2014.

Nicole Crochet Directrice du Service Développement du Territoire, Politique de la Ville et Agenda 21 de la Ville de Saint Claude et Marie-Pierre BOILEAU, éducatrice de prévention spécialisée, ont présenté lors du Conseil Municipal du 30 juin 2016, les actions qui ont été menées par le Club de prévention en 2015. Le Club de prévention a développé le partenariat en interne (Service Jeunesse Insertion, Politique de la ville, Services techniques, Service des sports...) et en externe (Mission Locale, Maison des Solidarités (MDS), Association Saint-Michel-le-Haut (ASMH), Education Nationale (Collège du Plateau, Cité Scolaire du Pré Saint Sauveur, classe relais, CIO), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), ...

Ce travail de mise en réseau, nécessaire pour la pérennité du Club, a permis de faciliter l'échange d'informations, la continuité d'actions communes et collectives, et l'élaboration de nouveaux projets à moyen et long terme. En 2015, cinq chantiers éducatifs ont été réalisés, sur les communes de Saint-Claude, Saint-Lupicin et Lavans-lès-Saint-Claude.

Pour chacun des chantiers, des échanges constructifs ont été mis en place avec les jeunes, tout en réalisant le travail demandé, avec les contraintes liées à l'emploi (ponctualité, respect des consignes et de la hiérarchie, ...).



A. Pulice, M.P. Boileau, B. Noël



Incivilités : comment améliorer la sécurité pour nos enfants ?

La vitesse des véhicules est un des faits les plus récurrents sur notre commune, et pas que... En effet, toutes les communes de France et de Navarre sont confrontées à ce phénomène grandissant.

Mais que faire ?

Dos d'âne, coussin Berlinois, chicane, rond-point... panneaux de rappel et autres sont toute une artillerie de réponses qui semblent rester sans effets sur le comportement de certaines personnes.

La commune de Lajoux a dernièrement opté pour un feu tricolore relié à un système de détection de vitesse, celui-ci passant au rouge lors d'une conduite excessive. Un feu tricolore dans la commune de Lavans ? Affaire à suivre...

Problèmes de circulation et de stationnement sur le périmètre des écoles aux heures d'entrée et sortie. La marche à pieds ne serait-elle plus bonne pour la santé ?

Une étude publiée récemment affirme que pour se maintenir en bonne santé il est nécessaire de faire entre mille et dix mille pas par jour. Mais quels sont les bienfaits de la marche à pied ? Non seulement cette activité aide à perdre du poids, active la circulation et réduit l'apparition de varices, mais elle aide aussi à tonifier les muscles des jambes. Marcher réduit également les risques d'hypertension, prévient le diabète et aide à lutter contre le cholestérol. En plus de tout cela, marcher détend et aère l'esprit.

Rue de Fauverge

La commune investit pour la sécurité des enfants.

Avec plus de 200 élèves accueillis à l'école primaire (maternelle et élémentaire), une quinzaine d'enfants inscrits à la crèche chaque semaine, et les nombreuses activités périscolaires et extra-scolaires assurées par l'association Les Fariboles, la sécurisation des abords des écoles est un enjeu majeur pour la commune. La future création d'un pôle scolaire avec la commune de Pratz renforcera cet enjeu [voir articles pôle scolaire].

Les commissions urbanisme et travaux ont travaillé sur des solutions à court et moyen terme pour répondre à cette problématique. A court terme en engageant des travaux de réfection de voirie, en aménageant un ralentisseur au niveau du bâtiment de la Maison de l'Enfance, en interdisant le stationnement des véhicules devant l'école maternelle, et prochainement en implantant divers panneaux de signalisation pour faire ralentir les automobilistes. A moyen terme, avec la création du pôle scolaire à LAVANS, les futurs aménagements vont favoriser les déplacements doux tout en limitant la place de l'automobile dans cette zone.

Mais aucun aménagement ne peut remplacer le comportement responsable des parents. Si vous devez prendre votre voiture, respectez ces quelques règles élémentaires : « je ralentis à proximité des écoles », « je stationne uniquement sur les places autorisées » et « je reste attentif, patient et courtois ».





La commune lutte contre la pollution lumineuse et fait des économies

Dans le cadre de la convention E-lum signée avec le SIDEC du JURA, l'éclairage public du chemin de Tréchelle a été remplacé par un éclairage LED.

Cet éclairage permettra de réduire la consommation électrique, de limiter la pollution lumineuse et de réaliser des économies, tout en garantissant un apport lumineux adapté.

La politique communale est de développer ce type d'éclairage sur une grande partie de la commune dans les années à venir.



Valorisation et sécurisation de l'entrée Est de LAVANS



En fin d'année 2015, l'OPH Saint-Claude a relancé son projet de construction d'un bâtiment de sept logements dans la Rue du Caton. Ce projet a été l'occasion pour la commune de repenser son entrée de bourg.

A partir du mois de juin 2016, la commune, avec la participation du SIDEC du Jura, a engagé des travaux d'effacement des réseaux secs (électriques et téléphoniques) pour permettre la réalisation de ces nouveaux logements, ainsi que le renouvellement de l'éclairage public en LED.

Une seconde phase est programmée en début d'année 2017 pour la mise en séparatif des réseaux humides et la réfection de la chaussée et de la voirie. Si l'intention initiale de la commune était de réaliser ces deux phases de travaux en même temps, les impératifs du chantier et l'avancement des études préalables ne le permettaient pas.

Les désagréments engendrés par ces futurs travaux ne devront pas occulter l'enjeu initial de ce projet : **valoriser et sécuriser l'entrée de la Commune.**

Une nouvelle dynamique pour les communes de Lavans et de Pratz



Outre leur proximité géographique, leur exposition, et leur développement semblables, les communes de LAVANS et de PRATZ partagent depuis longtemps la même trajectoire. Les élus des deux communes ont pris l'habitude de travailler ensemble, en élaborant ensemble leurs Plan Locaux d'Urbanisme et en construisant ensemble leur nouvelle station d'épuration. A la différence des collaborations précédentes, qu'elles avaient décidées ensemble, la prochaine réalisation leur est imposée. En effet l'Education Nationale a décidé de réunir les écoles des deux communes sur le seul site de Lavans, pour réduire les coûts de fonctionnement, sous l'égide d'une seule direction.

Même s'ils n'adhèrent pas à cette décision, qui entrainera des déplacements en bus pour nos écoliers, et notamment les plus petits, et qui coûtera cher aux collectivités (département pour les transports, et communes pour les investissements), les maires des deux communes ont décidé d'anticiper les conséquences de ce regroupement. Celui-ci nécessite de repenser le fonctionnement et l'architecture de l'ensemble du site scolaire actuel, en développant des aménagements de qualité qui assureront des qualités de travail optimales et de sécurité renforcée.

En 2017, un programmiste sera chargé d'établir un diagnostic, de déterminer les besoins, de produire une étude de faisabilité, et un programme technique et chiffré de ce nouveau projet. La volonté des communes de Lavans-lès-Saint-Claude et de Pratz est d'associer les acteurs du temps scolaire et péri-scolaire, ainsi que les parents, à l'élaboration de ce nouveau pôle scolaire.

Mêmes contraintes, les conseils municipaux des deux collectivités démontrent une nouvelle fois leur volonté de travailler ensemble en faveur des habitants de ce territoire.

Réfection de la Rue du Chêne.

Chaque année, la Commune consacre une partie de son budget à la réfection de voiries afin de maintenir en état les routes existantes. En 2016 la Rue du Chêne fera l'objet de divers travaux s'inscrivant dans une démarche environnementale et d'amélioration de la qualité de vie des Lavanciens :

- **La mise en séparatif des réseaux humides** (eaux pluviales et eaux usées) limitera les risques de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut et permettra de mieux maîtriser les flux et leur concentration en pollution. La mise en séparatif améliorera aussi le bon fonctionnement de la station d'épuration.
- Le **remplacement de l'éclairage par du LED** est un aménagement économique et écologique puisqu'il permet de réduire la consommation électrique de la commune.
- La **réfection de voirie** facilitera la circulation, autant pour les automobilistes que pour les piétons.

D'un coût estimé à 121.000 euros, les travaux ont commencé fin septembre et se termineront à la fin du mois d'octobre. L'entreprise titulaire du marché, la société GOYARD, favorisera autant que possible la circulation grâce à une signalisation alternée afin de limiter les déviations.

Pôle scolaire





Le projet éducatif territorial 2015/2018

Ce projet formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

La commune a collaboré avec les acteurs des temps scolaires et périscolaires, ainsi qu'avec des représentants des parents d'élèves, pour formaliser un projet qui garantisse la continuité éducative des élèves. Ce projet territorial a notamment permis d'aborder les questions de la coordination entre les activités scolaires et périscolaires, et la collaboration autour de thématiques communes.

La mairie souhaite renforcer la participation des parents autour de ces enjeux durant l'année scolaire 2016/2017. Une réunion du comité de pilotage sera tenue en début d'année pour poser les bases de cette participation.

Hall mairie

Après avoir transformé les murs du hall d'accueil de la mairie en galerie d'artistes, celui-ci revêt un caractère plus cinématographique avec l'installation d'un écran de télévision. Ceci permet de diffuser diverses communications communales et faire patienter les personnes qui attendent leur tour en visualisant divers courts-métrages : projet de maison dans l'Eco-quartier, film sur la commune réalisé par Jura Web TV, vues anciennes de la commune à nos jours, le souvenir du chemin de fer vicinal (tram) et autres reportages photos.

Crèche municipale

La Crèche Multi-accueil « La Rainette » accueille les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à 4 ans.

La structure est ouverte du lundi au jeudi de 7h30 à 18h et de 7h30 à 17h30 le vendredi.

Plusieurs types d'accueil sont proposés afin de s'adapter aux besoins des familles :

- Un accueil régulier : si besoin de confier l'enfant pendant les heures de travail.
- Un accueil occasionnel : pour permettre à l'enfant de découvrir la collectivité, de vivre des temps hors du milieu familial et de se socialiser en vue de l'entrée à l'école.

Différentes activités :

- Eveil corporel (pour découvrir son corps),
- Temps lecture avec une bénévole de la Médiathèque,
- Jeux d'eau extérieurs ou intérieurs en fonction de la météo,
- Activités manuelles et d'éveil en fonction de l'âge des enfants,
- Sorties extérieures dans le village, au marché,
- Visites aux personnes âgées du Cantou ...

En cette rentrée, des places sont encore disponibles.

Pour tous renseignements, veuillez prendre contact avec Mme Messin Anna-Gaëlle (Directrice) ou Mme Guéneau Pascale (Directrice adjointe) au 03.84.42.05.88 aux heures d'ouverture de la structure.





Zap' photos...



Légendes :

- 1. Fleurissement "Caton"
- 2. Jungle'Trail
- 3. Travaux rue du Chêne
- 4. Fleurissement Mairie
- 5. Ruches
- 6. Rencontre conviviale Ponthoux - Avignon
- 7. Fleurissement : bacs à fleurs



Emballages :

tous dans le même bac !

A compter du 3 octobre 2016 dans tout le Jura, vous pourrez déposer tous vos emballages dans votre bac bleu. **La nouveauté** : tous les emballages plastiques sont désormais « triables » pour être recyclés et/ou valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et sacs en plastique pouvaient être déposés dans le bac bleu aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Le SYDOM du Jura va donc moderniser son centre de tri, pour vous permettre de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre département fait partie, avec la Haute-Saône et la région de Besançon, des premiers à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des départements voisins ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.



Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans le Jura remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler :



Dans le bac bleu : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...



Dans le conteneur à verre : emballages en verre.
Quelques exemples : bouteilles, pots, bocaux...



**Désormais, plus de doute :
dans le Jura, tous les emballages se trient !**

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



**CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTTEL APICOLE**



**AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES**



**MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE**

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr





MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE
DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 15H À 17H



Directeur de publication : Philippe Passot
Directeurs d'édition : commission communication : T. Vidaillet, M. F. Favre, G. Saillard,
 P. Ville, N. Pedroletti, R. Chaplet
Conception et réalisation : Numéro119 - Nadine Olivier
www.numero119.fr - 06 88 24 50 04



Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude
 1, Place Gilbert Cottet-Emard
 39171 Lavans-lès-Saint-Claude

Tél. : 03 84 42 11 99
Fax : 03 84 42 22 97

Courriel : mairie@lavans-les-saint-claude.fr
Site internet : www.lavans-les-saint-claude.fr

Mairie de Ponthoux
Tél. : 03 84 42 25 90